

Les déçus des contrats-programmes

Avec 200.000 euros en plus, le Théâtre de l'Ancre à Charleroi voit sa subvention augmenter de 25 %. Mais il espérait beaucoup plus. Son directeur s'est fendu d'un texte au vitriol.

On est sous le choc, nous confiait jeudi Noémi Haelterman, responsable des relations presse du Théâtre de l'Ancre à Charleroi, contactée par nos soins peu après l'annonce des décisions concernant les contrats-programmes dans le secteur des arts de la scène pour la période 2018-2022. *Le montant de la subvention ne correspond clairement pas à ce qu'on attendait, mais notre directeur, Jean-Michel Van den Eyden, étant actuellement en rendez-vous à Bruxelles, nous attendons son retour pour réagir.*

300.000 euros promis

Passant de 795.962 euros à 1 million d'euros, le Théâtre de l'Ancre voit pourtant sa subvention augmenter de 25 %, entrant ainsi parmi les quinze opérateurs atteignant le million d'euros. Mais alors, qu'est-ce qui coince ? Pour le comprendre, il faut remonter à novembre 2016, lors d'un passage de la ministre de la Culture à Charleroi. Convaincue par son passage dans les diverses institutions et des discussions avec le bourgmestre Paul Magnette, Alda Greoli annonçait un train de mesures visant à redynamiser la culture à Charleroi. Principaux bénéficiaires : le BPS 22, le Musée de la photographie et, dans le domaine des arts de la scène, l'Ancre et le Rokerill. Le premier se voit alors attribuer 300.000 euros de plus, le second 200.000. Les sommes sont dégagées pour 2017 mais la ministre parle de les pérenniser afin de travailler sur le long terme.

« La ministre n'a pas

de parole »

Judi, le Théâtre de l'Ancre a appris que, finalement, l'augmentation espérée ne serait « que » de 200.000 euros (moins encore pour le Rokerill). En soirée, le directeur de l'institution, Jean-Michel Van den Eyden, s'est fendu d'un texte au vitriol intitulé « *Non, la Ministre de la Culture n'a pas de parole !* ».

Dans celui-ci, il écrit notamment : « *C'est avec stupeur que L'Ancre Théâtre Royal (50 ans d'existence) a découvert que non seulement, le subside octroyé n'était pas augmenté de manière significative comme espéré, et ce pour soutenir le projet de création d'un nouveau Centre Dramatique à Charleroi, mais que la Ministre n'a pas tenu sa parole.* »

Et d'énumérer les conséquences : suppression de plusieurs projets artistiques et coproductions, suppression d'emplois, retrait d'un groupe constitué avec les quatre centres dramatiques et retrait de l'Eldorado lancé cet été à Avignon avec le Théâtre de Poche.

« Charleroi, parent pauvre de la création »

Dans la foulée, Jean-Michel Van den Eyden voit dans cette décision une nouvelle guerre des bassins, soulignant la diminution des subsides carolos tandis « *que Liège, Namur et Bruxelles se voient dotés de nouveaux théâtres subsidiés (Atelier 210) et de nouveaux moyens importants (Théâtre National, Théâtre Le Public, Théâtre de Liège, Théâtre de Namur, La Chauffèrie...)* ».

Et de conclure : « *Charleroi pourra se féliciter dans quelques années d'avoir un tout nouveau Théâtre de L'Ancre comprenant deux salles pour une jauge de 530 places mais sans moyens pour le faire fonctionner et accueillir des projets artistiques !* »

Une promesse mal accueillie

Si on peut comprendre le choc ressenti au Théâtre de l'Ancre, il faut toutefois se souvenir que l'annonce de la ministre en 2016 avait été très fraîchement accueillie par le secteur.

Au moment même où tous les opérateurs finalisaient leur dossier pour les futurs contrats-programmes, ils avaient appris qu'un d'entre eux était déjà assuré d'une subvention récurrente pour les années à venir. Précisant bien que le travail du Théâtre de l'Ancre n'était nullement mis en cause par leur réaction, les Orua estimaient qu'il était « *tout à fait contraire aux principes instaurés par le nouveau décret, et notamment celui de l'analyse simultanée de la situation de tous les opérateurs, que cette aide soit acquise dans le cadre d'un futur contrat-programme alors que la demande du Théâtre de l'Ancre - qui n'est pas ici à mettre en cause - n'a pas encore été analysée par les instances compétentes.* »

Une opinion partagée par la quasi-totalité du secteur qui avait demandé à la ministre et au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que, « *dans le cadre de leur demande de subvention structurelle, tous les opérateurs relevant du décret des arts de la scène soient soumis au*

même traitement conformément aux procédures légales instaurées. ».

Pas un chèque en blanc

La ministre avait promptement réagi et répondu que la décision concernant le Théâtre de l'Ancre répondait à une volonté de ne pas faire de « one-shots » mais de travailler sur le long terme. Mais elle avait surtout précisé qu'au-delà de 2017, « *les montants prévus ne seraient confirmés que s'ils se justifiaient clairement dans les projets présentés par les opérateurs dans le cadre du renouvellement de leur contrat-programme, dans le respect le plus strict des procédures. Cette question de la pérennité procède de notre volonté de travailler sur le long terme, ce n'est pas une garantie absolue ni un chèque en blanc !* ».

On en ignore les raisons (et Jean-Michel Van den Eyden s'interroge dans sa lettre sur ce que l'Ancre aurait pu faire de plus pour convaincre) mais le passage par le processus d'examen des dossiers a manifestement fait partiellement reculer la ministre sur ce sujet.

Il semble toutefois que ce revirement soit bel et bien justifié par l'avis remis par le CAD (Conseil de l'art dramatique) qui aurait proposé une subvention encore plus basse, revue ensuite à la hausse par la ministre.

Vendredi, à côté des nombreuses compagnies et institutions se réjouissant de ce qu'elles avaient obtenu, d'autres déçus (Magic Land Théâtre, Péruchet...) faisaient entendre leur voix, espérant encore pouvoir obtenir une révision de leur dossier. ■

JEAN-MARIE WYNANTS